



QUEL IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR L'ENVIRONNEMENT ?

*Vers une évaluation
environnementale du budget
de la Région Bretagne*

BUDGET PRIMITIF 2026

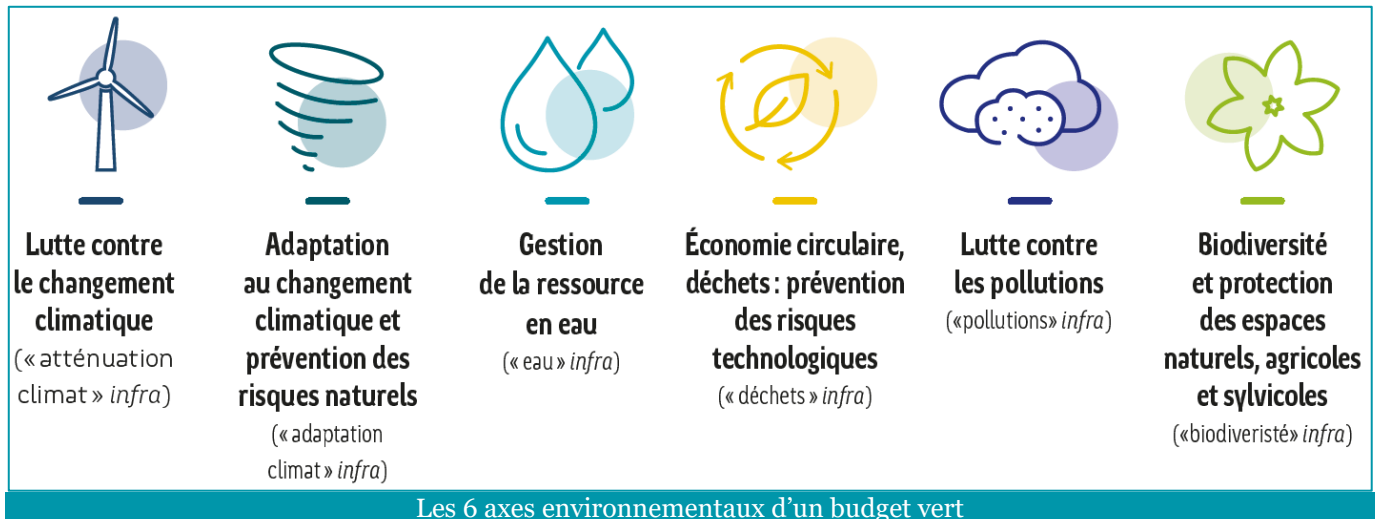
Sommaire :

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE À LA RÉGION BRETAGNE	3
HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE	4
UN 5^{ÈME} EXERCICE DE BUDGÉTISATION VERTE CONSOLIDÉ, FONDÉ SUR LA NOUVELLE ARCHITECTURE DES PROGRAMMES	5
TENIR COMPTE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	5
LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION EN BREF	5
 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET 2026	 8
ANALYSE GLOBALE « ATTÉNUATION » DU BUDGET 2026	9
ANALYSE « ADAPTATION » SUR LES POLITIQUES A FORT ENJEU	11
MISSION 1 – VIE LYCÉENNE ET VIE ÉTUDIANTE	13
MISSION 2 – EMPLOI, FORMATION ET ORIENTATION PROFESSIONNELLES	15
MISSION 3 – QUALITÉ DE VIE ET RAYONNEMENT	17
MISSION 4 – COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE	19
MISSION 5 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICOLE ET MARITIME	21
MISSION 6 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE	23
MISSION 7 - MOBILITÉS	25
MISSION 8 – ACTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, FONDS EUROPÉENS	27
MISSION 9 – RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES	28

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE À LA RÉGION BRETAGNE

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

Initiée en 2021, l'évaluation environnementale du budget de la Région Bretagne concerne aujourd'hui les volets Atténuation et Adaptation au changement climatique, et permet à la collectivité de disposer d'éléments d'analyse mobilisables dans le processus budgétaire.



Les objectifs visés par la démarche :

Contribuer à éclairer et à accompagner les arbitrages budgétaires, notamment en identifiant les dépenses bénéfiques pour l'environnement et celles avec un effet négatif.

Évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs environnementaux et en suivre les évolutions d'une année sur l'autre. Cela doit permettre également d'anticiper d'éventuelles modalités de financement axées sur une taxonomie environnementale. Les résultats de cette démarche peuvent par ailleurs être mobilisés plus largement pour accompagner l'évolution des politiques publiques régionales et de leurs modalités de mise en oeuvre. Enfin, il constitue un outil de sensibilisation et de montée en compétences des agentes et agents sur les enjeux climatiques et environnementaux.

Deux axes ont été particulièrement investis : l'axe relatif à l'atténuation et l'axe relatif à l'adaptation au changement climatique. La méthodologie de l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE) suivie sur les deux volets reste inchangée. Pour rappel, sur le volet atténuation, le critère d'évaluation est la compatibilité de la dépense avec les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui vise la neutralité carbone en 2050.

UN 5ÈME EXERCICE DE BUDGÉTISATION VERTE CONSOLIDÉ, FONDÉ SUR LA NOUVELLE ARCHITECTURE DES PROGRAMMES

L'année 2025 correspond à la cinquième édition de l'exercice d'évaluation environnementale du budget. S'inscrivant dans une démarche de continuité et de consolidation, les enveloppes budgétaires prévues pour 2026 ont été analysées selon la nouvelle architecture des programmes.

L'examen approfondi des projets d'investissement a été poursuivi, sous le prisme des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'appui méthodologique et technique de cet exercice demeure assuré conjointement par la Direction de l'Environnement et la Direction des Finances et de l'Évaluation, en lien étroit avec l'ensemble des directions concernées. Des temps d'échange dédiés sont organisés afin de faciliter l'appropriation et l'application homogène des critères de classement.

TENIR COMPTE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le décret du 16 juillet 2024, pris en application de l'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, a instauré l'obligation pour les collectivités territoriales de produire une nouvelle annexe environnementale au compte administratif ou au compte financier unique. Cette annexe vise à apprécier l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Dans un premier temps, cette annexe porte sur une partie des dépenses réelles d'investissement, avant d'en couvrir la totalité dans les exercices suivants.

En parallèle, des ateliers consacrés à l'élaboration et à l'expérimentation des méthodologies relatives à l'axe biodiversité ont été menés en 2025 par l'État, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les associations d'élus.

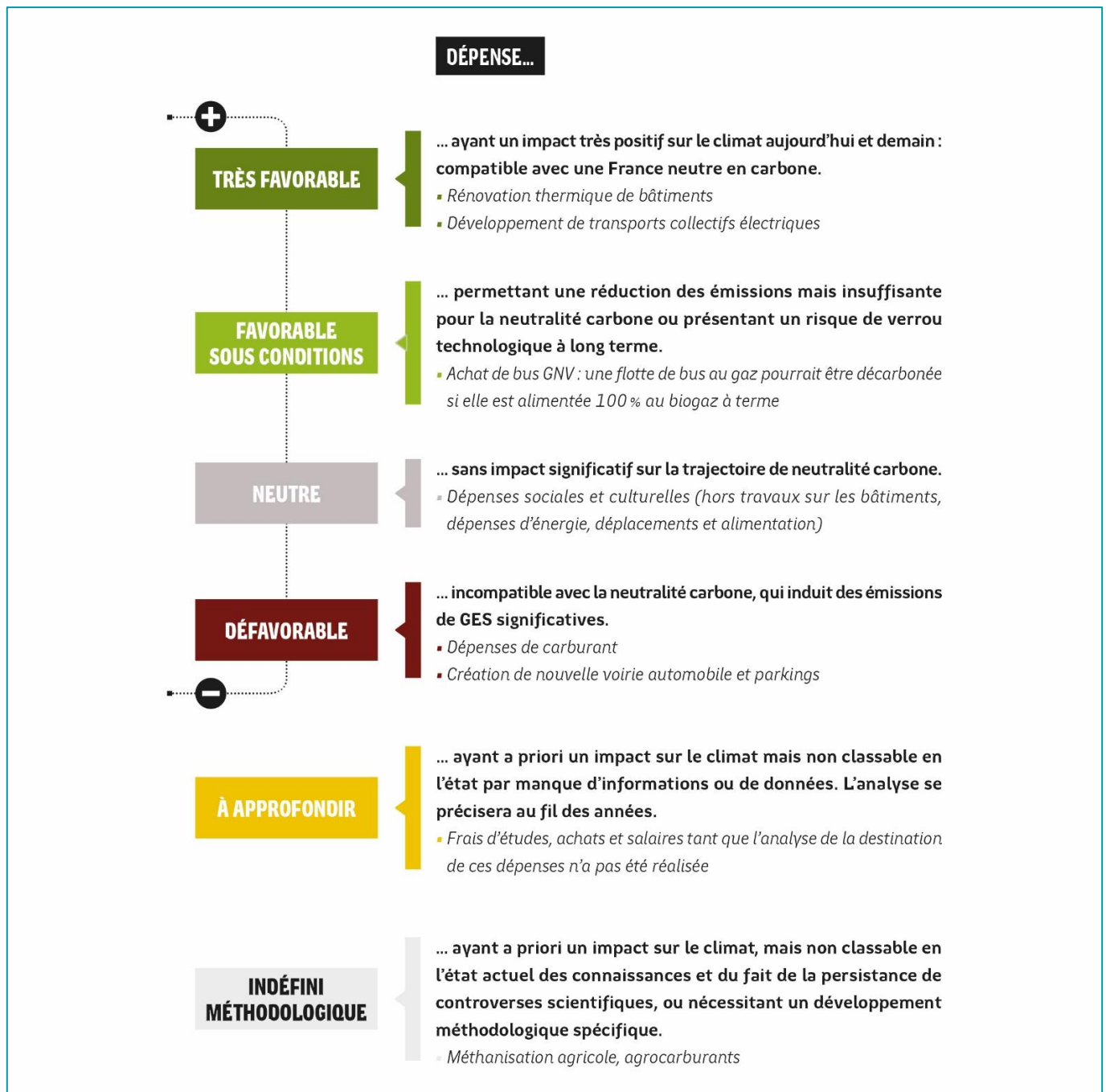
Par ailleurs, le lancement concomitant des travaux sur les nouvelles méthodologies est programmé en 2026 pour les axes « gestion de l'eau », « adaptation au changement climatique », « prévention et contrôle des pollutions », « gestion des déchets et transition vers l'économie circulaire ». Sous réserve de la mise à disposition de ces ressources méthodologiques, l'ensemble des axes environnementaux devra ainsi être progressivement couvert.

En 2026, l'exercice sera reconduit sur le compte administratif 2025 et portera sur l'ensemble des dépenses d'investissement, selon l'axe « atténuation du changement climatique », et dans la mesure du possible à titre d'expérimentation sur l'axe « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ».

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION EN BREF

→ 6 catégories pour le volet atténuation

La Région a adopté la grille d'analyse de la méthodologie I4CE, visant à flécher ses dépenses vers l'une des six catégories suivantes selon leur compatibilité avec la neutralité carbone en 2050 (objectif de la Stratégie Nationale Bas Carbone).



Catégories des dépenses de l'évaluation climat du budget – volet atténuation, Méthodologie d'I4CE 2022
 Disponible sur : <https://www.i4ce.org/publication/evaluation-climat-des-budgets-des-collectivites-territoriales-volet-attenuation/>

→ 3 étapes pour la méthodologie de l'axe adaptation

La méthodologie d'évaluation du budget sur le volet adaptation au changement climatique consiste en une approche qualitative, visant d'abord à identifier les enjeux et les leviers de la collectivité en matière d'adaptation au changement climatique, puis à qualifier la manière dont l'adaptation au changement climatique est prise en compte dans l'action de la collectivité.

La méthodologie fonctionne en 3 étapes majeures :

1) Identification des enjeux et leviers d'adaptation

Un référentiel d'enjeux et de leviers concernant l'exposition et la vulnérabilité des populations, des espaces et des activités aux aléas climatiques, permet de classer les actions et soutiens régionaux. **Une action est « potentiellement structurante » si elle comporte à la fois un enjeu (vulnérabilité) et un levier pour s'adapter.**

Par exemple : les lycées sont vulnérables aux canicules et aux risques d'inondations. Dans le même temps, la collectivité dispose de leviers d'adaptation qu'elle peut activer dans la construction et la rénovation du patrimoine bâti des lycées.

2) Identification des démarches mises en place par la collectivité pour répondre aux enjeux et leviers d'adaptation

Cette étape consiste à **identifier si la question est déjà, au moins partiellement, intégrée dans les politiques régionales**. Par exemple, en faisant l'objet de critères dédiés dans les cahiers des charges des projets patrimoniaux ou dans les cahiers des charges d'appels à projet.

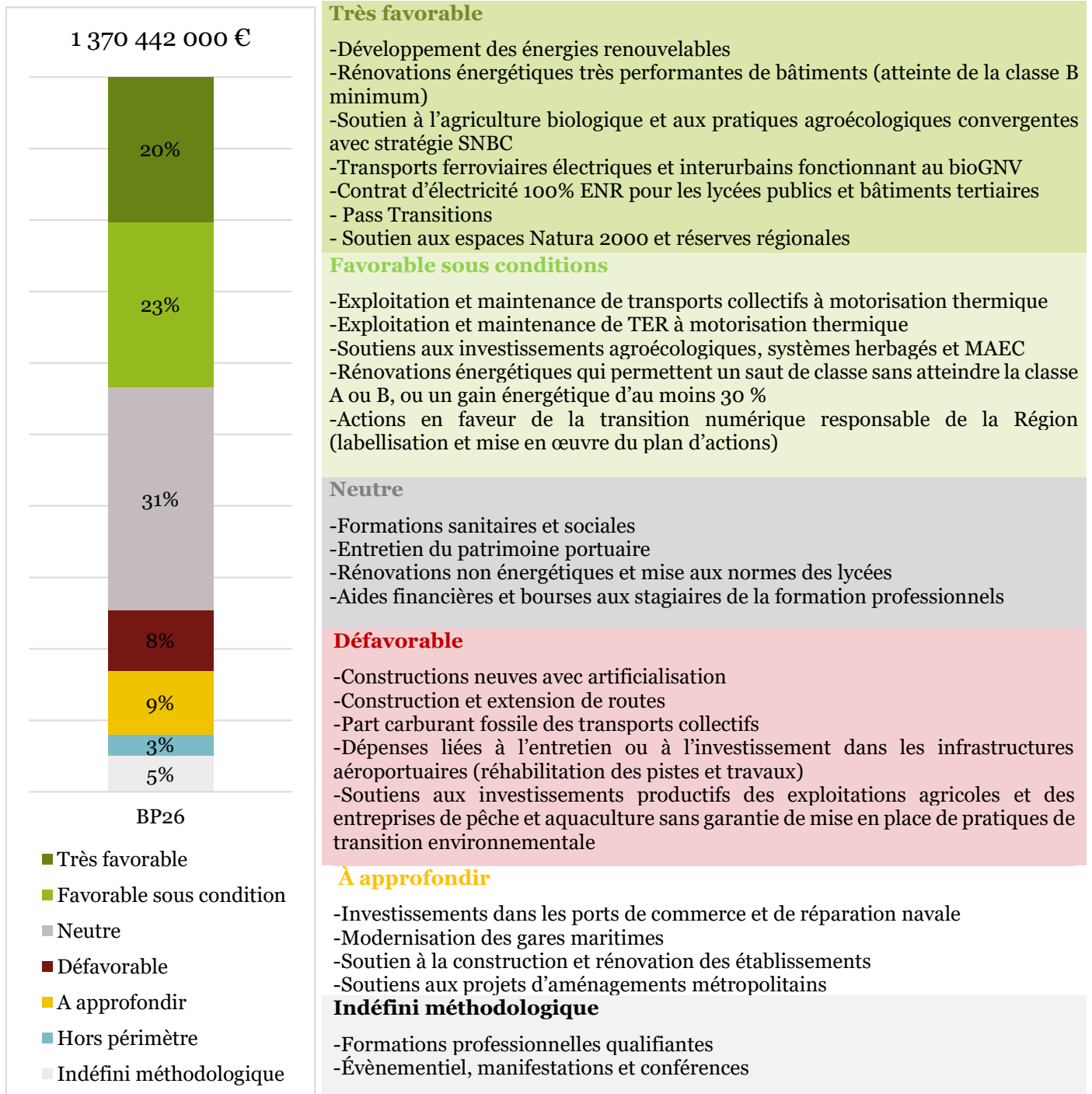
3) Caractérisation de l'impact des démarches mises en place

Il s'agit de **vérifier que les mesures spécifiques mises en œuvre ont permis une prise en compte effective de l'adaptation** dans les projets développés. Cette étape permet aussi **d'identifier les marges de manœuvre restantes** pour améliorer la démarche d'adaptation.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET 2026

ANALYSE GLOBALE « ATTÉNUATION » DU BUDGET 2026

Sur un montant global d'autorisations de 1,37 milliard d'euros en 2026, 97% des dépenses de la Région entrent dans le périmètre d'analyse, soit 1,33 milliards d'euros. Les flux financiers des contrats, le programme relatif aux Conditions de travail et compétences, le Fonds d'intervention régional ainsi que les Mouvements financiers divers sont hors périmètre d'évaluation.



→ Les principales évolutions comparées au budget primitif 2025 et 2024 :

Le graphique met en évidence une évolution progressive de la répartition des catégories de dépenses entre 2024 et 2026, marquée par un glissement global vers des appréciations plus positives.

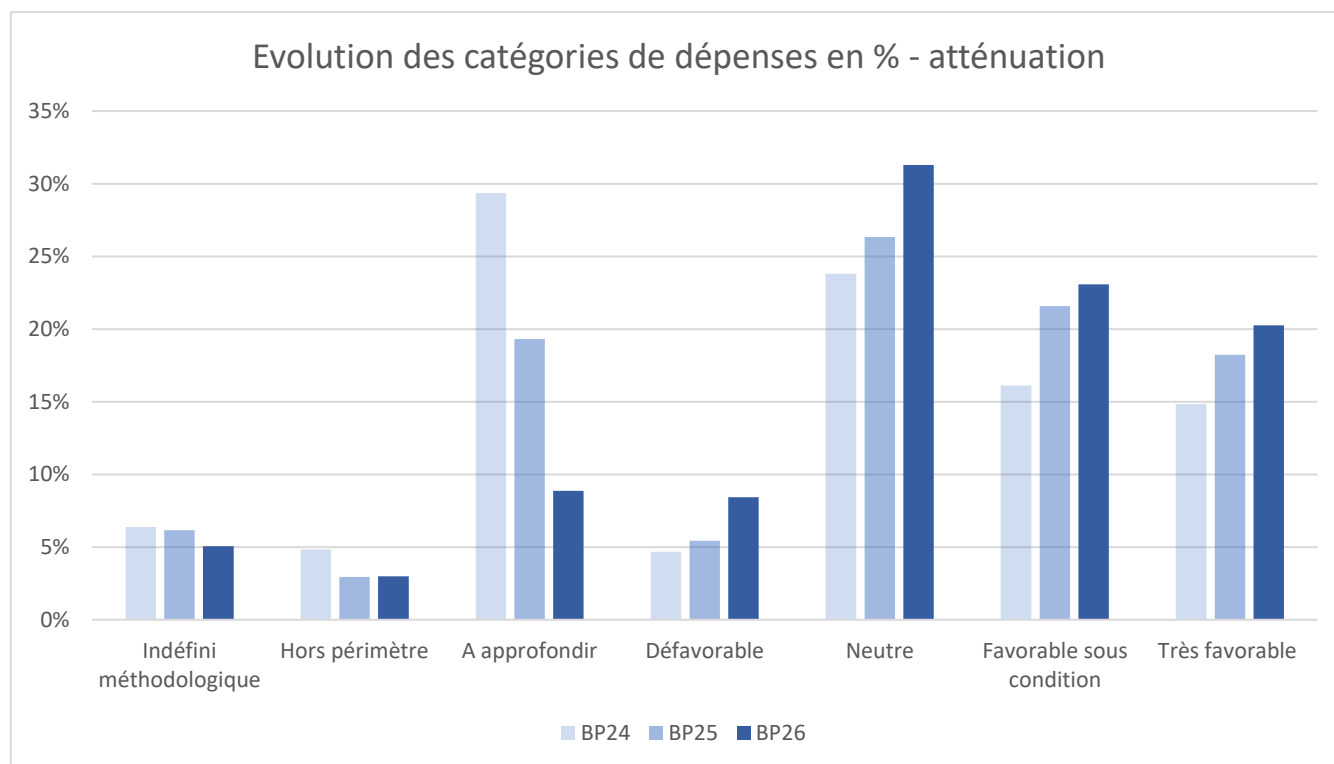
On observe tout d'abord une **réduction nette de la catégorie « À approfondir »**, qui passe d'un niveau très élevé (29%) au BP24 à une part nettement plus faible au BP26 (9%). Cela traduit une amélioration de la maturité des analyses et une clarification progressive des postes de dépenses, avec une diminution des zones d'incertitude nécessitant des investigations complémentaires. Ces postes concernent principalement des projets bâtimentaires des lycées et des universités, des investissements d'innovation et dispositifs d'accompagnement aux entreprises, des dépenses de fonctionnement interne (restauration, déplacement des agents), ainsi que l'équipement numérique des lycées publics.

En conséquence et de manière mécanique, la part des dépenses jugées « **Défavorable** » augmente légèrement, ce qui peut refléter une identification plus précise de certains postes réellement impactants comme l'achat de véhicules de service hybrides émettant plus de 50 gCO₂/km et les consommations de carburant associées, ou encore certains projets de construction impliquant une artificialisation des sols. En revanche, la catégorie « **Neutre** » augmente fortement au BP26, avec davantage de postes jugés sans impact significatif sur la neutralité carbone en 2050, notamment les travaux pour la mise aux normes et l'accessibilité des bâtiments ou certains investissements d'innovation dans le secteur de la santé.

Les catégories positives, « **Favorable sous condition** » et « **Très favorable** », sont également en hausse continue sur la période. Cette tendance indique une amélioration qualitative de l'allocation des dépenses, avec une proportion croissante de postes considérés comme pertinents pour la neutralité carbone en 2050. À titre d'exemple, on peut citer l'intégration d'une offre végétarienne quotidienne dans le marché de restauration des agents, l'achat de l'électricité 100% renouvelable pour les lycées et les bâtiments tertiaires, ainsi que le soutien aux investissements agroécologiques et le développement de l'agriculture biologique.

Enfin, les catégories « **Indéfini méthodologique** » et « **Hors périmètre** » restent marginales et relativement stables, ce qui confirme une meilleure maîtrise du périmètre d'analyse et des critères méthodologiques au fil du temps.

Dans l'ensemble, le graphique traduit une **montée en qualité et en lisibilité de l'évaluation des dépenses**, avec moins d'incertitudes et une orientation progressive vers des jugements neutres à très favorables au regard des enjeux climatiques.



ANALYSE « ADAPTATION » SUR LES POLITIQUES À FORT ENJEU

L'évaluation du budget sur le volet adaptation au changement climatique consiste à **mesurer la résilience des investissements et dépenses de la collectivité** face aux impacts du changement climatique. Cette analyse a été menée en 2023 sur certaines compétences identifiées comme prioritaires au regard des enjeux d'adaptation : ports, immobilier tertiaire, lycées, canaux, aménagement du territoire, économie, agriculture et forêt, environnement, mer et littoral. L'évaluation du budget a été poursuivie via l'analyse des compétences relatives au tourisme, formations et compétences en 2024, puis au sport, à la jeunesse et égalité des droits et aux aéroports en 2025.

Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'une approche visant à identifier les enjeux et leviers majeurs en matière d'adaptation au changement climatique et de faire le point sur l'activation de ces leviers. Cette analyse **s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement à l'adaptation au changement climatique au sein de la collectivité** et permet de préfigurer la priorisation des leviers et leur mise en œuvre, dans le cadre des travaux que la Région mène pour élaborer son plan interne d'adaptation.

Enjeux

L'ensemble des compétences exercées par la collectivité sont potentiellement vulnérables à un ou plusieurs aléas climatiques qui sont déjà survenus sur le territoire et dont l'occurrence et l'intensité vont augmenter avec le changement climatique. Il s'agit principalement des aléas de canicules ; sécheresses ; feux de forêt, inondations fluviales (crues) ou ruissellements liés à des épisodes de précipitations extrêmes intenses ou longs ; élévation du niveau de la mer et érosion côtière ; submersions marines ; événements climatiques extrêmes. Les risques, face aux aléas climatiques se mesurent par le degré d'exposition et de vulnérabilité face à un aléa, ou à une combinaison d'aléas (« effet cocktail »), qui renforce les impacts potentiels.

Ces aléas affectent et pourront affecter d'autant plus dans le futur les composantes de notre territoire : populations, écosystèmes, infrastructures, de manière différenciée selon les vulnérabilités territoriales... Les enjeux majeurs, en termes de risques humains ou de dégâts matériels pouvant représenter **de forts impacts économiques**, concernent les compétences comportant la gestion de patrimoine comme les mobilités (ports, gares), les lycées, les canaux. Les compétences économiques ou encore d'aménagement du territoire peuvent aussi contribuer au financement de projets exposés à des aléas climatiques.

Les aléas climatiques majeurs qui peuvent affecter les compétences régionales sont représentés par les pictogrammes ci-dessous pour chaque mission budgétaire dans le présent document :



Canicule



Sécheresse



Feu de forêt



Inondation fluviale ou
ruissellement



Élévation du
niveau de la mer,
érosion côtière



Submersion
marine



Évènement
climatique
extrême

Leviers à activer par la collectivité

L'un des objectifs de l'évaluation du budget sur le volet adaptation au changement climatique est l'identification des leviers que la collectivité peut activer **pour s'assurer de la prise en compte des impacts du changement climatique et de la recherche de résilience** dans le cadre de l'exercice de ses compétences. **Certains leviers sont applicables à toutes les compétences**, d'autres plus spécifiques.

Applicables à **toutes**
les compétences



> Sensibiliser les équipes pour que les risques climatiques soient systématiquement intégrés dans les réflexions autour des politiques publiques.

Spécifiques aux compétences liées à la gestion du **patrimoine de la collectivité** : lycées, ports, gares, bâtiments, canaux



- > Identifier les vulnérabilités du patrimoine de la collectivité face au changement climatique par la réalisation de diagnostics et identifier les bâtiments et infrastructures les plus exposés aux risques climatiques
- > Utiliser les résultats de ces diagnostics comme éléments d'aide à la décision pour prioriser les travaux à effectuer, ou arbitrer sur l'abandon de projets non résilients
- > Intégrer de manière systématique l'objectif de résilience climatique dès la conception des projets et comme critère dans les cahiers des charges des travaux (confort thermique, infiltration des eaux pluviales...)
- > Mobiliser des financements pour déployer des opérations d'amélioration de la résilience du patrimoine de la collectivité
- > Déployer des actions spécifiques pour adapter le patrimoine existant au changement climatique, en privilégiant les Solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN)¹
- > Accompagner les agentes et agents dans l'adaptation des pratiques et la gestion de crise en cas d'événement climatique extrême.

Spécifiques aux compétences liées à la mise en œuvre de **dispositifs destinés aux acteurs du territoire** : économie, recherche, agriculture, aménagement du territoire, mer et littoral, tourisme, formation



- > Identifier les vulnérabilités potentielles des dépenses de la collectivité au sein de chaque dispositif
- > Intégrer des critères d'adaptation et de résilience dans les cahiers des charges des dispositifs, voire comme conditionnalités dans les appels à projets, en privilégiant les SafN
- > Intégrer des objectifs d'adaptation dans les conventions de financement des structures subventionnées par la Région, en privilégiant les SafN
- > Accompagner l'intégration des enjeux d'adaptation auprès des porteurs de projets : financement de démarches spécifiques de montée en compétences, formation, outillage
- > Conditionner le financement de projets d'ampleur à la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité climatique.

Actions en cours de déploiement

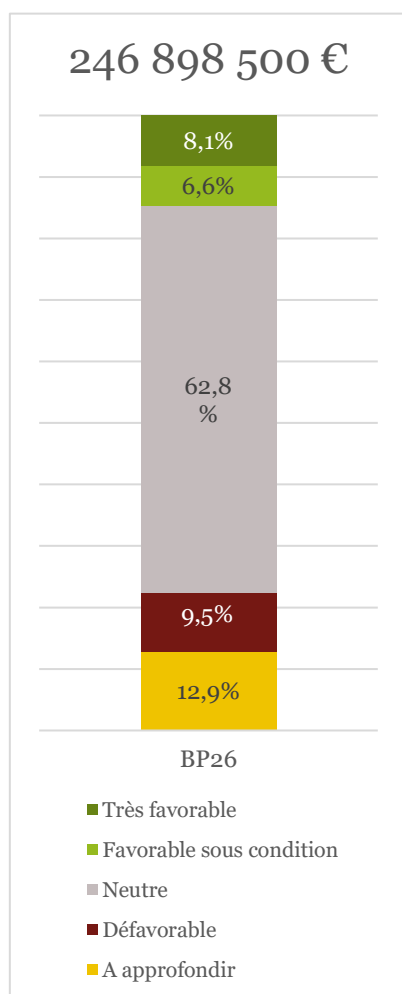
L'augmentation en fréquence et en intensité des aléas climatiques génèrent d'ores et déjà des impacts. La collectivité a commencé à activer des leviers d'adaptation au changement climatique qui se déploient progressivement et se généralisent. Une partie des équipes de la collectivité a pu participer à des sessions de **sensibilisation, formation et/ou montée en compétences** sur le sujet, notamment via la participation aux "Ateliers de l'adaptation au changement climatique", animés en interne. Ces sessions d'ateliers ont favorisé la meilleure prise en compte du sujet dans les missions des équipes accompagnées et la mise en œuvre des leviers identifiés.

Les actions en cours de déploiement par la collectivité sont détaillées par Missions dans les pages suivantes.

¹ Les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN) sont des actions qui consistent à protéger et à restaurer des écosystèmes naturels, afin de s'appuyer sur leur fonctionnement pour relever le défi du changement climatique. Elles doivent aussi absolument présenter des bénéfices pour la biodiversité (d'après l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)).

Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante

→ VOLET ATTÉNUATION



Très favorable

- Rénovations énergétiques, atteignant une classe B ou plus
- Achat d'énergie d'origine renouvelable pour les lycées
- Rénovation énergétique expérimentale sur des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche

Favorable sous conditions

- Acquisition d'équipements informatiques adaptés et performants respectant le numérique responsable
- Rénovations énergétiques qui permettent un saut de classe sans atteindre la classe A ou B, rénovations qui permettent une réduction des consommations énergétiques d'au moins 30 %
- Participation à la maîtrise des consommations d'énergie

Neutre

- Mise aux normes de bâtiments (sécurité, accessibilité) et aménagements intérieurs
- Dotation globale de fonctionnement des lycées
- Contribution à l'éducation citoyenne des lycéen.ne.s en lien avec les thématiques santé, culture et égalité.
- Amélioration de l'accueil et de la qualité de vie étudiante

Défavorable

- Part d'énergie fossile dans le contrat d'énergie des lycées publics (Gaz, propane et fioul)
- Restructuration du bâti avec artificialisation

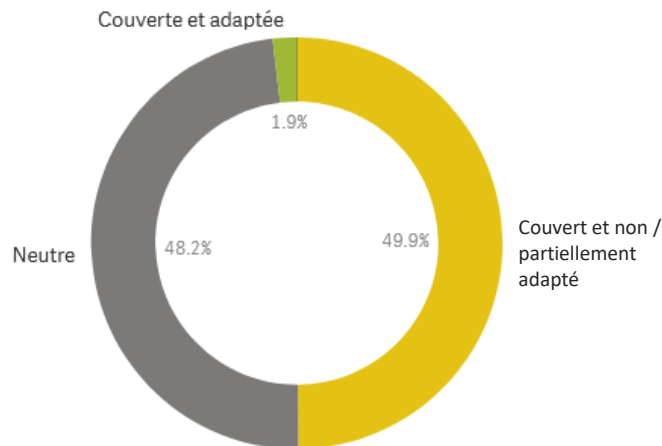
À approfondir

- Investissement dans les lycées : travaux sur le bâti
- Fonctionnement matériel des lycées privés
- Soutien aux investissements immobiliers

→ VOILET ADAPTATION

Sur la Mission 1, seuls les programmes relatifs au patrimoine bâti des lycées publics et à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante ont été analysés sur le volet adaptation.

Aléas :



Dépenses potentiellement structurantes : la dépense comporte des enjeux face aux aléas climatiques et des leviers existent pour les prendre en compte, mais à ce jour il n'est pas possible de savoir si ces leviers ont été activés par la collectivité.

Dépenses couvertes et adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et tous les leviers que la collectivité peut activer pour adapter ses dépenses au changement climatique le sont

Dépenses couvertes et non/partiellement adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et une partie des leviers d'adaptation est activée mais d'autres restent à déployer

Dépenses non couvertes : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et aucun levier d'adaptation n'a été activé à ce jour

Dépenses neutres : ne comportant soit pas d'enjeux (aucune vulnérabilité face aux aléas climatiques), soit pas de levier actionnable par la collectivité

Actions en cours de déploiement

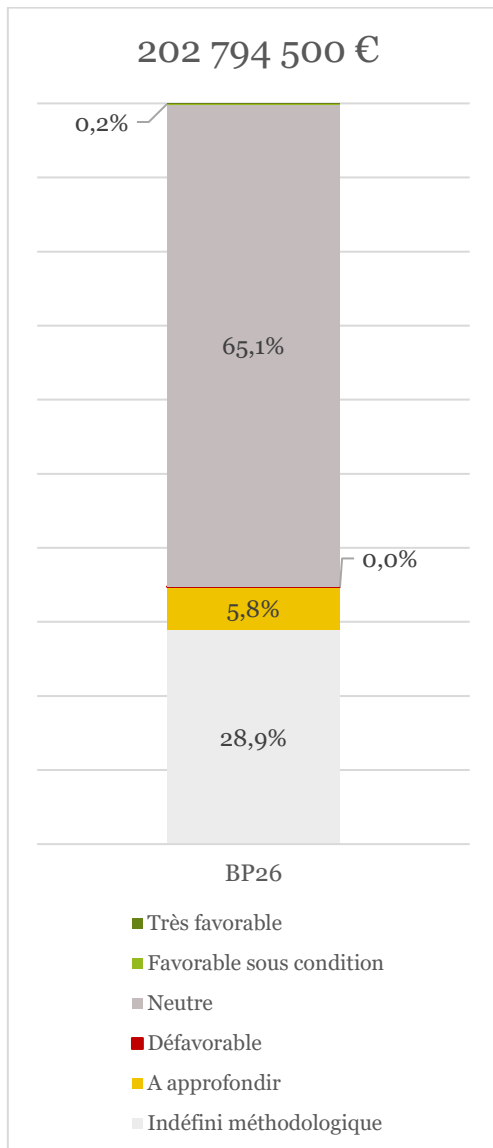
Pour les lycées, les établissements récents intègrent le **confort d'été** dans la conception des bâtiments et des espaces, de façon à garantir un niveau de fraîcheur suffisant pour l'usage des bâtiments en période de canicule. La mise en place de systèmes de ventilation naturelle, d'ombrières solaires, la végétalisation des espaces extérieurs et la conservation d'arbres anciens apportant de l'ombrage sont des leviers déjà activés pour certains établissements (Liffré, Ploërmel). Les établissements récents tiennent également compte du **risque d'inondations** liées à des précipitations intenses qui peuvent générer des phénomènes de ruissellement. Des espaces désimperméabilisés et végétalisés sont situés aux abords des bâtiments, pour permettre l'infiltration des eaux pluviales (Liffré).

De manière plus globale, un travail d'accompagnement sur le sujet de l'adaptation au changement climatique est engagé, notamment via la réalisation des Ateliers de l'adaptation au changement climatique avec le SETEP, travail ayant permis d'identifier les leviers de la collectivité pour mettre en œuvre les solutions d'adaptation des lycées. Les enjeux d'adaptation sont désormais intégrés dans le **schéma directeur de l'immobilier**, ainsi que dans l'**éco-référentiel des lycées**.

Les enjeux d'adaptation au changement climatique sont également intégrés dans les **projets de rénovation du bâti universitaires**, qui visent l'exemplarité sur le sujet des transitions, dont la lutte contre les inondations, l'intégration du confort thermique et la limitation de l'artificialisation.

Mission 2 - Emploi, formation et orientation professionnelles

→ VOLET ATTÉNUATION



Très favorable

-Formations liées au réemploi et à la réparation d'objets informatiques

Favorable sous conditions

-Soutien aux actions RSE des organismes de formation
 - Soutien aux initiatives territoriales de mise à disposition de matériel reconditionné

Neutre

-Formations sanitaires et sociales
 -Formations prépa non qualifiantes
 - Formation aides à la personne
 -Aides financières et bourses aux stagiaires de la formation professionnelle
 -Soutien aux missions locales
 -Programme d'activités du GREF
 - Développement et acquisition de logiciels (NTIC)

À approfondir

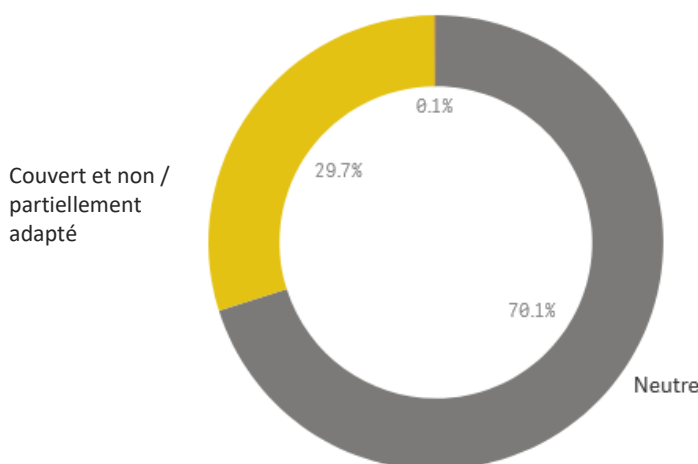
-Investissements dans les bâtiments des centres de formations d'apprentis (CFA) et des établissements de formation
 -Accompagnement des activités du Campus des métiers et des qualifications
 - Booster'Santé : Soutien à des centres de santé ou medicobus
 - Animation territoriale

Indéfini méthodologique

-Qualif-Emploi
 -Formations qualifiantes délivrées par les organismes de formation (OF) et les centres de formations d'apprentis (CFA)
 -Soutien aux actions d'animation emploi formation
 -Subventions aux chambres consulaires

→ VOLET ADAPTATION

Aléas :



Dépenses potentiellement structurantes : la dépense comporte des enjeux face aux aléas climatiques et des leviers pour les prendre en compte, mais à ce jour il n'est pas possible de savoir si la collectivité a activé des leviers d'adaptation.

Dépenses couvertes et adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et tous les leviers que la collectivité peut activer pour adapter ses dépenses au changement climatique le sont

Dépenses couvertes et non/partiellement adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et une partie des leviers d'adaptation est activée mais d'autres restent à déployer

Dépenses non couvertes : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et aucun levier d'adaptation n'a été activé à ce jour

Dépenses neutres : ne comportant soit pas d'enjeux (aucune vulnérabilité face aux aléas climatiques), soit pas de levier actionnable par la collectivité

Actions en cours de déploiement

Des critères en faveur de l'adaptation au changement climatique sont intégrés dans certains lots de formations dans le cahier des charges du dispositif **QUALIF Emploi**, tels que la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau. Un travail de généralisation de critères d'**adaptation** au changement climatique a été engagé pour intégrer :

- des enjeux de confort thermique estival et de gestion intégrée des eaux pluviales dans les formations en bâtiment et travaux publics,
- l'intégration des solutions d'adaptation fondées sur la nature pour les formations en agriculture-horticulture-paysage,
- plus largement de la sensibilisation aux enjeux climatiques dans les formations.

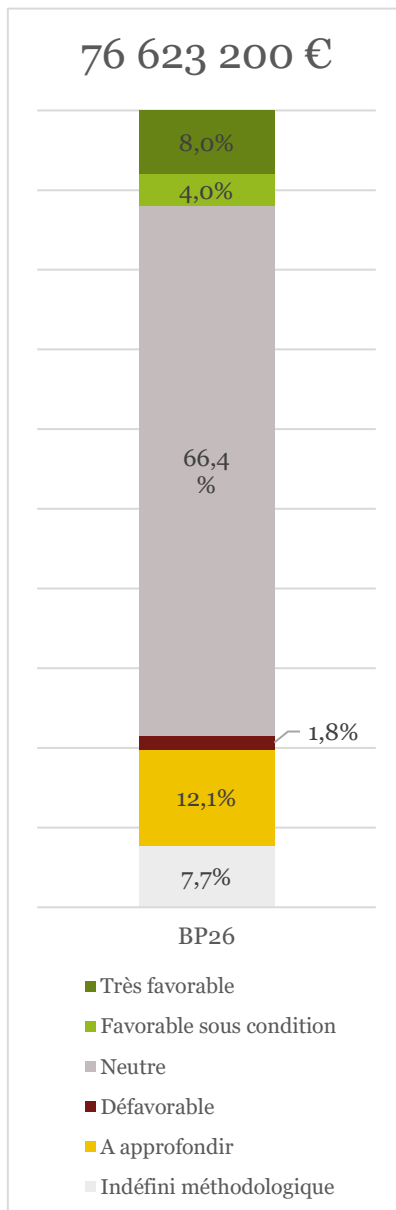
Un travail a également été initié pour inscrire les enjeux de résilience des bâtiments face aux inondations et aux fortes chaleurs comme **critères de priorisation** des projets de construction et de rénovation des CFA.

La collectivité propose aux organismes de formation un **accompagnement à la responsabilité sociale des entreprises** (via un prestataire financé par la Région), intégrant la lutte contre le réchauffement climatique et l'économie des ressources.

La Région intègre dans ses politiques santé les enjeux d'adaptation dans le cadre du co-pilotage du **Plan Régional Santé-Environnement** (approche « une seule santé ») et dans sa Feuille de route santé.

Mission 3 - Qualité de vie et rayonnement

→ VOLET ATTÉNUATION



Très favorable

- Utilisation de matériaux biosourcés pour les rénovations du patrimoine
- Projets touristiques démonstrateurs intégrant les transitions environnementales, sociales ou économiques et un caractère reproductible sur l'ensemble du territoire en lien avec Tl'Hub
- Développement du patrimoine arboré et usages terrestres ; travaux de continuités écologiques sur les voies navigables

Favorable sous conditions

- Actions de Tourisme Bretagne et des Destinations touristiques en faveur des transitions écologiques et climatiques
- Lancement d'un appel à projets Eco-restauration du patrimoine bâti et préservation de la biodiversité

Neutre

- Soutien aux projets des lieux culturels et des équipes artistiques
- Soutien à la création artistique et culturelle dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel
- Entretien et travaux de mises aux normes des canaux

Défavorable

- Acquisition de matériels terrestres lourds fonctionnant aux carburants fossiles
- Travaux de dragages

À approfondir

- Investissements dans les bâtiments du secteur de la culture
- Construction et modernisation d'équipements sportifs
- Projets d'investissement dans le cadre des Contrats des destinations touristiques (rénovations ...)

Indéfini méthodologique

- Soutien aux manifestations culturelles, sportives et touristiques

→ VOLET ADAPTATION

Sur la Mission 3, seuls les programmes relatifs au tourisme, au patrimoine, au développement des pratiques sportives et aux canaux ont été analysés sur le volet adaptation.

Aléas :

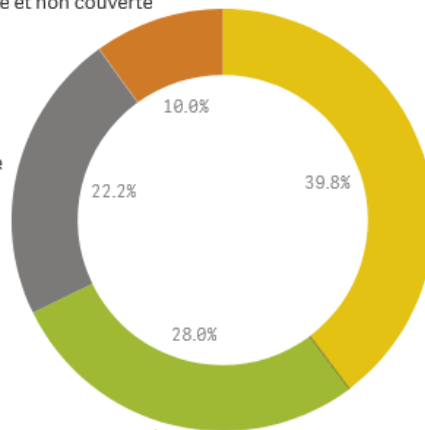


Structurante et non couverte

Neutre

Couvert et non / partiellement adapté

Couverte et adaptée



Dépenses potentiellement structurantes : la dépense comporte des enjeux face aux aléas climatiques et des leviers pour les prendre en compte, mais à ce jour il n'est pas possible de savoir si la collectivité a activé des leviers d'adaptation.

Dépenses couvertes et adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et tous les leviers que la collectivité peut activer pour adapter ses dépenses au changement climatique le sont

Dépenses couvertes et non/partiellement adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et une partie des leviers d'adaptation est activée mais d'autres restent à déployer

Dépenses non couvertes : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et aucun levier d'adaptation n'a été activé à ce jour

Dépenses neutres : ne comportant soit pas d'enjeux (aucune vulnérabilité face aux aléas climatiques), soit pas de levier actionnable par la collectivité

Actions en cours de déploiement

Tourisme et patrimoine : Les dépenses relatives au tourisme et au patrimoine prennent progressivement en compte les enjeux d'adaptation (dispositif **Projets touristiques démonstrateurs, contrats de développement touristiques avec les 10 Destinations touristiques bretonnes**). La démarche « **Tourisme Horizon 2040** » engagée avec le CRT a permis de mieux identifier et anticiper les implications d'une adaptation nécessaire de l'activité touristique face à l'évolution des risques climatiques. Ces travaux permettront à terme de favoriser une meilleure prise en compte de ces enjeux au cœur des outils de mise en œuvre du **Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs** (révision fin 2026).

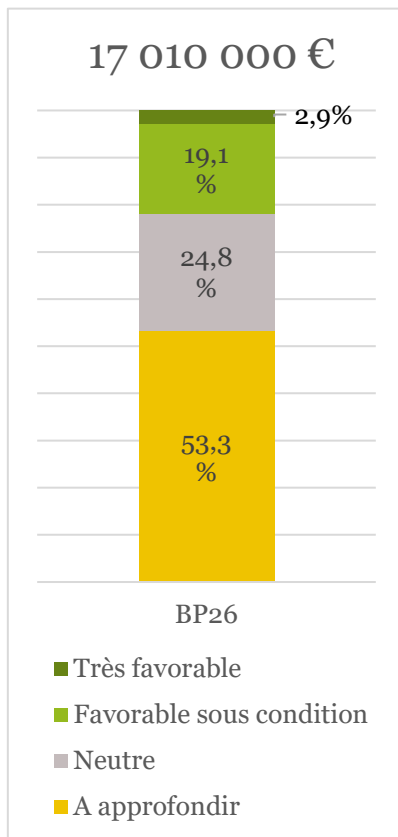
Des enjeux larges de transition sont intégrés comme critères de sélection dans les **dispositifs de restauration du patrimoine** et un dispositif intitulé « Trophée régional patrimoine éco-rénovation et biodiversité » a été créé en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et la Fondation Breizh Biodiv, contribuant en partie aux enjeux d'adaptation. Les enjeux climatiques sont pris en compte dans le **réaménagement des musées** pour y garantir le confort thermique estival des usagers et usagères ainsi que leur sécurité en cas d'inondations.

Sport : Les enjeux de transition écologique, dont certains font référence à l'adaptation (ressource en eau, préservation de la biodiversité) sont intégrés dans la **charte régionale des structures sportives** vers une démarche qualité, élaborée et promue par le Cros de Bretagne et sont donc systématiquement interrogés et analysés pour tout signataire.

Canaux : Les opérations de restauration des berges et de milieux naturels **intègrent des critères de crues extrêmes et des modalités de gestion considérant l'évolution du climat et favorisant la biodiversité**. Un travail d'accompagnement à la prise en compte des enjeux d'adaptation au sein des Canaux de Bretagne est en cours de déploiement, notamment via la création d'une mission d'apprentissage. Celle-ci vise à identifier les vulnérabilités climatiques du domaine fluvial et à établir un plan d'action pour assurer sa résilience.

Mission 4 - Cohésion territoriale et sociale

→ VOLET ATTÉNUATION



Très favorable

- Accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du SRADDET
- Adhésion BRUDDDED
- Déplacement du Conseil Régional des Jeunes

Favorable sous conditions

- Accompagnement des projets de réhabilitation et de renouvellement urbain permettant un gain de consommation énergétique de minimum 30%
- Etudes sur l'intensification des usages et le ZAN
- Formation et sensibilisation à l'environnement des associations

Neutre

- Projet BTHD
- Soutien au mouvement de jeunesse et d'éducation populaire
- Soutien aux PAEJ

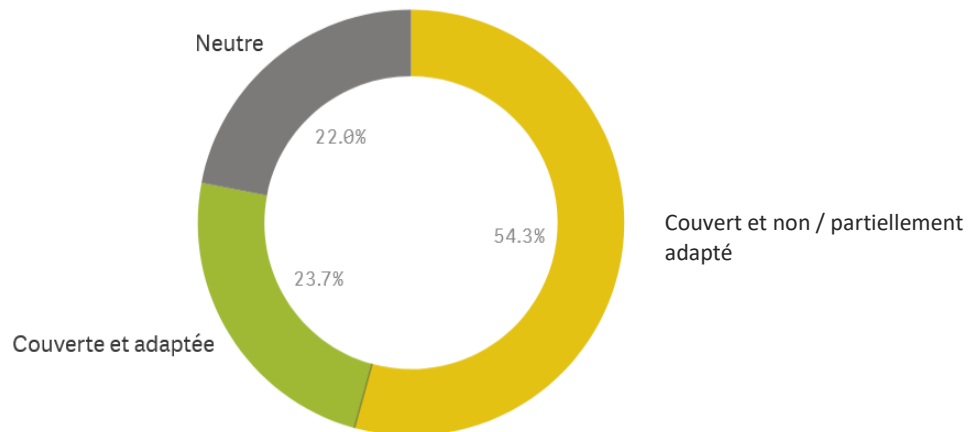
À approfondir

- Accompagnement des projets métropolitains
- Accompagnement des projets des îles

→ VOILET ADAPTATION

Sur la Mission 4, seuls les programmes relatifs à l'aménagement du territoire et à la jeunesse et égalité des droits ont été analysés sur le volet adaptation.

Aléas :



Dépenses potentiellement structurantes : la dépense comporte des enjeux face aux aléas climatiques et des leviers pour les prendre en compte, mais à ce jour il n'est pas possible de savoir si la collectivité a activé des leviers d'adaptation.

Dépenses couvertes et adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et tous les leviers que la collectivité peut activer pour adapter ses dépenses au changement climatique le sont.

Dépenses couvertes et non/partiellement adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et une partie des leviers d'adaptation est activée mais d'autres restent à déployer.

Dépenses non couvertes : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et aucun levier d'adaptation n'a été activé à ce jour.

Dépenses neutres : ne comportant soit pas d'enjeux (aucune vulnérabilité face aux aléas climatiques), soit pas de levier actionnable par la collectivité.

Actions en cours de déploiement

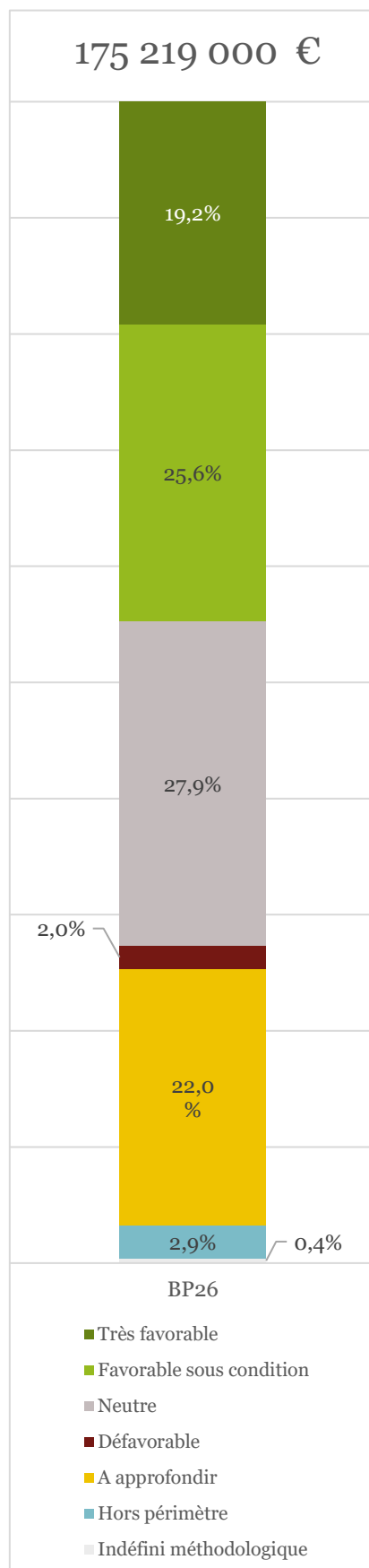
Les enjeux d'adaptation au changement climatique sont progressivement pris en compte dans le dispositif **Bien vivre partout en Bretagne**, via leur intégration comme critères d'appréciation des projets et par la typologie de projets attendus.

Le **contrat partenarial avec les îles** intègre des priorités de développement faisant référence à certains enjeux d'adaptation, tels que la gestion durable de la ressource en eau, la gestion économe du foncier et la préservation des écosystèmes. Une mention de non-éligibilité des projets menacés par les aléas climatiques est intégrée au cahier des charges.

Les dépenses visant à mettre en œuvre le **volet ZAN** du SRADDET répondent in fine à des enjeux d'adaptation au changement climatique puisqu'elles ciblent la limitation de la consommation et de l'artificialisation des terres agricoles, naturelles ou forestières et favorisent la protection des sols bretons.

Mission 5 - Développement économique, agricole et maritime

→ VOLET ATTÉNUATION



Très favorable

- Projets d'innovation qui s'inscrivent dans la sobriété énergétique et le déploiement des EnR et des solutions innovantes de stockage
- Pass Transitions
- Pass Sobriété
- Soutien à l'agriculture biologique (AB)
- Soutien à la production et à l'usage des énergies renouvelables sur les exploitations agricoles,
- Dispositifs Breizh Forêt bois, Breizh Bocage
- Actions en faveur du transport vélique
- Soutien aux projets de développement des énergies marines renouvelables (EMR)
- Soutien aux projets de développement de propulsion et de carburants bas carbone

Favorable sous conditions

- Éducation à l'environnement maritime, initiatives et projets de gestion durable et intégrée de la zone côtière
- Dispositif Breizh Fab
- Soutien aux projets collectifs labellisés par les pôles de compétitivité en lien avec les transitions et la décarbonation
- Soutien à des projets d'économie sociale et solidaire en lien avec les transitions (ressourceries, réemploi, ateliers artisanat partagés...)
- Soutien aux investissements agro-environnementaux des CUMA et ETA, MAEC et soutien aux systèmes herbagers,
- Soutien aux actions d'éducation à la mer (Pass Classe de mer, Respect Océan, Université d'été d'Océanopolis...)
- Actions en faveur de la transition numérique responsable de la Région (labellisation et mise en œuvre du plan d'actions)

Neutre

- Soutien à l'Association de Coordination Régionale des Groupements d'Employeurs (CRGE)
- Soutien au programme Femme, Mer, Emploi
- Soutien à des projets de recherche sur la thématique « santé »

Défavorable

- Soutiens à la création, l'installation, la transmission d'exploitation sans garantie de mise en place de pratiques de transition agroécologique
- Soutien à l'installation et à la reprise des entreprises de pêche et d'aquaculture sans garantie de mise en place de pratiques de transitions écologiques et énergétiques
- Soutien à la construction d'un équipement public avec artificialisation de foncier

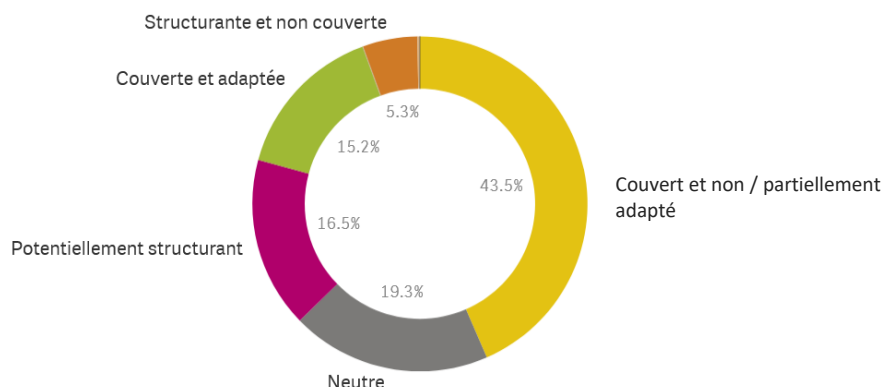
À approfondir

- Subventions d'investissement des Concessions portuaires, modernisation des infrastructures hors EMR
- Investissements productifs des futurs Contrats de transition agroécologique (CTAE) hors AB
- Fonds d'amorçage, dispositif Breizh Rebond
- Soutien à Bretagne Commerce International
- Dispositifs d'accompagnement : PASS compétitivité des industries agro-alimentaires, PASS investissement, PASS Export
- Soutiens aux projets portuaires (SMPPC)
- Soutiens aux projets de commerce et de réparation navale

→ VOLET ADAPTATION

Sur la Mission 5, tous les programmes ont été analysés sur le volet adaptation, excepté le programme relatif aux usages numériques et à la cybersécurité.

Aléas :



Dépenses potentiellement structurantes : la dépense comporte des enjeux face aux aléas climatiques et des leviers pour les prendre en compte, mais à ce jour il n'est pas possible de savoir si la collectivité a activé des leviers d'adaptation.

Dépenses couvertes et adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et tous les leviers que la collectivité peut activer pour adapter ses dépenses au changement climatique le sont.

Dépenses couvertes et non/partiellement adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et une partie des leviers d'adaptation est activée mais d'autres restent à déployer.

Dépenses non couvertes : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et aucun levier d'adaptation n'a été activé à ce jour.

Dépenses neutres : ne comportant soit pas d'enjeux (aucune vulnérabilité face aux aléas climatiques), soit pas de levier actionnable par la collectivité.

Actions en cours de déploiement

Economie : De manière générale, les sujets de transition et la question de durabilité des projets, en lien avec l'adaptation aux risques climatiques, sont questionnés pour la sélection des projets. Le dispositif **Pass Transitions** intègre la possibilité de financer des diagnostics de vulnérabilités pour les acteurs et actrices économiques, et la **prise en compte des vulnérabilités climatiques** sont intégrés plus largement dans les conventions de financement de projets R&D, d'économie sociale et solidaire, de structures d'accompagnement à l'innovation et de projets locaux.

Agriculture : la réalisation de diagnostics de vulnérabilités via l'outil **ClimAléasDiag** issu des projets FERMADAPT et CLIMATVEG est valorisée au sein des Contrats de Transition AgroÉcologique. La liste des dépenses éligibles dans **AGRI Invest** a été analysée pour vérifier sa compatibilité avec les enjeux de résilience climatique. Un dispositif **AGRI Invest** dédié aux investissements résilients par rapport à la ressource en eau contribue déjà à l'adaptation au changement climatique. La Région soutient de nombreuses structures partenaires qui déploient des actions d'adaptation (CRAB, ONF, CRPF...).

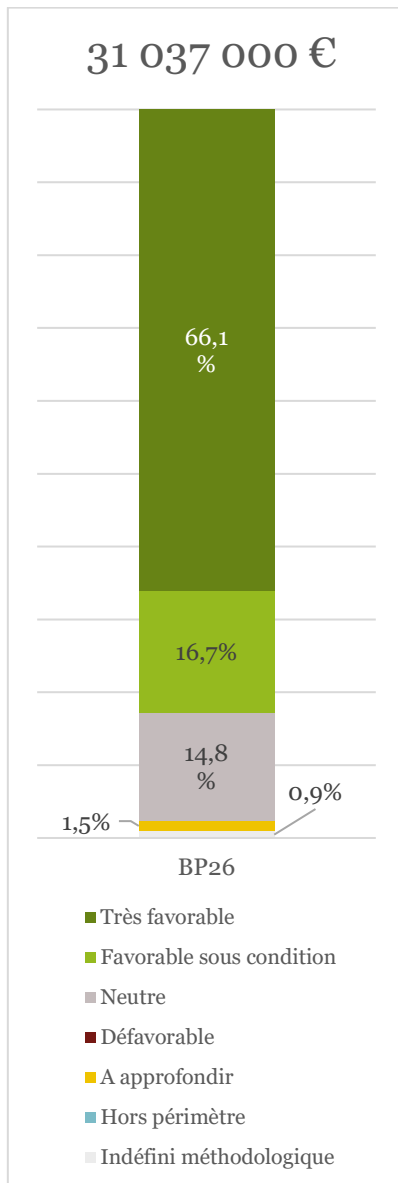
Recherche : la collectivité finance des **projets de recherche comprenant un volet sur l'adaptation au changement climatique**.

Ports : des **financements européens** ont été mobilisés pour renforcer les moyens humains sur la **réalisation de diagnostics de vulnérabilité** et le pilotage de **plans d'adaptation à l'échelle de chaque place portuaire**. Ces éléments d'aide à la décision serviront à orienter les choix d'investissements, et seront intégrés dans les contrats de concession. Ces éléments de diagnostic pourront orienter les choix d'action en fonction de la résilience des projets, de l'évolution des techniques constructives ou réparatoires à la priorisation des opérations à mener pour l'adaptation des infrastructures, et jusqu'à l'abandon de l'entretien d'espaces, d'infrastructures, de bâtiments.

Mer et littoral : L'accompagnement de territoires dans leur stratégie maritime permet en partie de financer des **initiatives de planification et gestion de leurs zones côtières** face aux risques liés à l'érosion du trait de côte. Les risques climatiques sont également considérés dans certains projets d'éducation à la mer. De la sensibilisation sur les enjeux plus larges de transition écologique est intégrée dans le **Plan de compétitivité des ports de pêche**, ainsi que dans des dispositifs de soutien financier aux structures.

Mission 6 - Transition écologique et climatique

→ VOLET ATTÉNUATION



Très favorable

- Travaux Milieux Aquatiques
- Restauration des zones humides
- Natura 2000, Investissements des réserves naturelles régionales et parcs naturels régionaux pour restauration des milieux
- Développement des énergies renouvelables, notamment installation de PV sur les lycées
- Rénovations énergétiques de bâtiments classe A et biosourcés de niveau 3
- Soutien à des projets d'économie circulaire
- Actions de prévention et de réduction des déchets à la source

Favorable sous conditions

- Soutien à la connaissance environnementale
- Pass Classe Nature
- Soutien aux projets des territoires visant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles (programmes de bassins versant)
- Investissements en faveur de la sobriété en eau et de la résilience des territoires (réutilisation des eaux usées traitées, utilisation des eaux impropres à la consommation humaine, assainissement alternatif sans eau)
- Soutien au développement des aires protégées et Grands sites
- Etudes sur la sobriété énergétique

Neutre

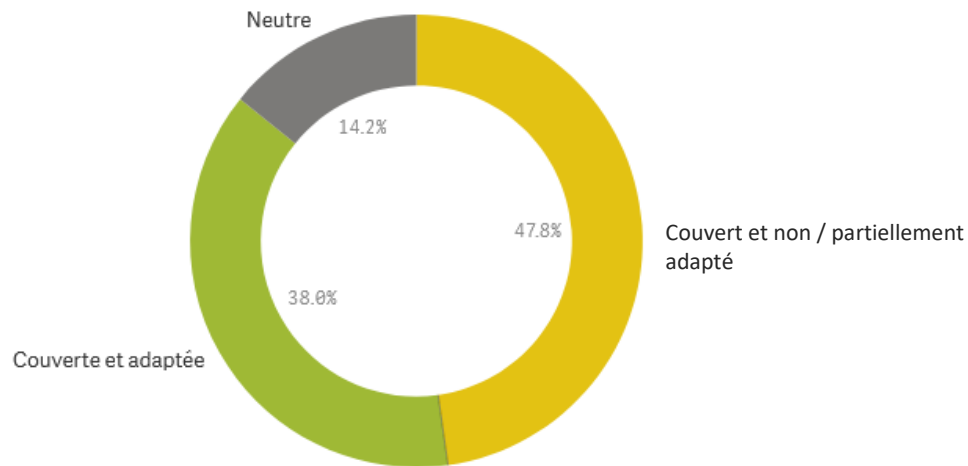
- Soutien à la mise en œuvre des schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE)
- Soutien à l'animation, aux études et projets en faveur de l'infiltration de l'eau dans les sols
- Soutien aux têtes de réseaux (ABEA, ERB...)
- Actions en faveur de la sobriété et de la gestion quantitative de l'eau
- Soutien au fonctionnement des aires protégées
- Etudes et animations sur l'adaptation au changement climatique

À approfondir

- Projets divers et exceptionnels des parcs naturels régionaux
- Soutien ANC

→ VOLET ADAPTATION

Aléas :



Dépenses potentiellement structurantes : la dépense comporte des enjeux face aux aléas climatiques et des leviers pour les prendre en compte, mais à ce jour il n'est pas possible de savoir si la collectivité a activé des leviers d'adaptation.

Dépenses couvertes et adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et tous les leviers que la collectivité peut activer pour adapter ses dépenses au changement climatique le sont.

Dépenses couvertes et non/partiellement adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et une partie des leviers d'adaptation est activée mais d'autres restent à déployer.

Dépenses non couvertes : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et aucun levier d'adaptation n'a été activé à ce jour.

Dépenses neutres : ne comportant soit pas d'enjeux (aucune vulnérabilité face aux aléas climatiques), soit pas de levier actionnable par la collectivité.

Actions en cours de déploiement

Le financement de projets contribuant à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau participe à l'amélioration de la résilience du territoire face aux aléas climatiques (concept de **solutions d'adaptation fondées sur la nature**).

La question de l'impact du changement climatique est prise en compte de manière particulière au sein de la politique de l'eau, via le **Plan breton de résilience pour l'eau** ; une opération visant à accompagner les **réserves naturelles** dans l'intégration du changement climatique dans les plans de gestion est en cours de déploiement (projet Natur'Adapt).

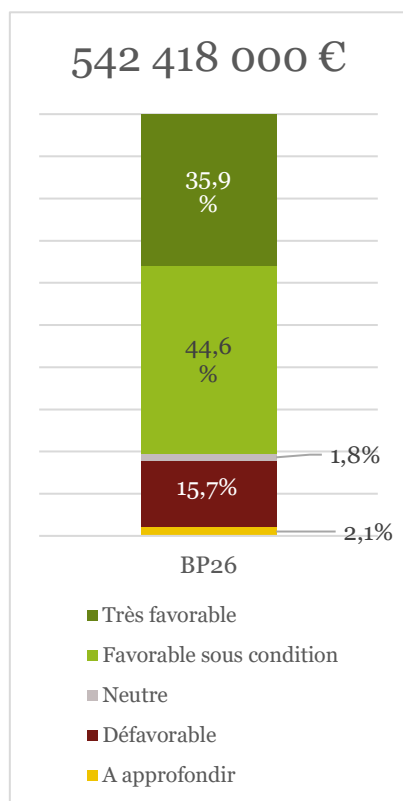
L'accompagnement des EPCI sur la montée en compétences dans l'ACC est réalisé via un dispositif dédié (accompagnement de 3 territoires par an), ainsi que via l'animation du réseau PCAET.

Dans le travail de prospective sur les **scénarios d'évolution des émissions de GES en Bretagne et de la production d'énergie**, une vigilance sur la résilience des scénarios face aux impacts du changement climatique est intégrée.

Une **Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique** (SRACC) est en cours de construction, dans le cadre partenarial "Ambition Climat Bretagne" et en co-construction avec de nombreux partenaires bretons. Elle permettra notamment d'adapter les politiques publiques aux enjeux bretons.

Mission 7 - Mobilités

VOLET ATTÉNUATION



Très favorable

- Transports ferroviaires électriques
- Transports interurbain fonctionnant au bioGNV
- Développement de l'intermodalité et des mobilités douces
- Actions pour la biodiversité sur le foncier aéroportuaire

Favorable sous conditions

- Transports collectifs avec motorisation thermique
- Transports ferroviaires avec motorisation thermique

Défavorable

- Part carburant fossile des transports terrestres
- Constructions de routes
- Dépenses liées à l'entretien ou à l'investissement dans les infrastructures aéroportuaires (réhabilitation des pistes et travaux)

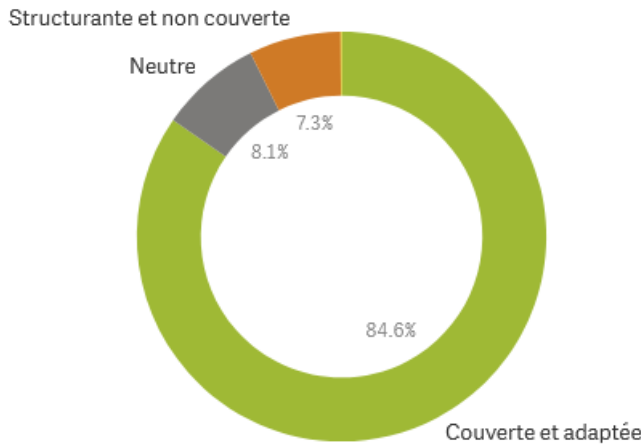
À approfondir

- Modernisation des gares maritimes

→ VOLET ADAPTATION

Sur la Mission 7, seul le programme relatif aux aéroports a été analysé sur le volet adaptation.

Aléas :



Dépenses potentiellement structurantes : la dépense comporte des enjeux face aux aléas climatiques et des leviers pour les prendre en compte, mais à ce jour il n'est pas possible de savoir si la collectivité a activé des leviers d'adaptation.

Dépenses couvertes et adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et tous les leviers que la collectivité peut activer pour adapter ses dépenses au changement climatique le sont.

Dépenses couvertes et non/partiellement adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et une partie des leviers d'adaptation est activée mais d'autres restent à déployer.

Dépenses non couvertes : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et aucun levier d'adaptation n'a été activé à ce jour.

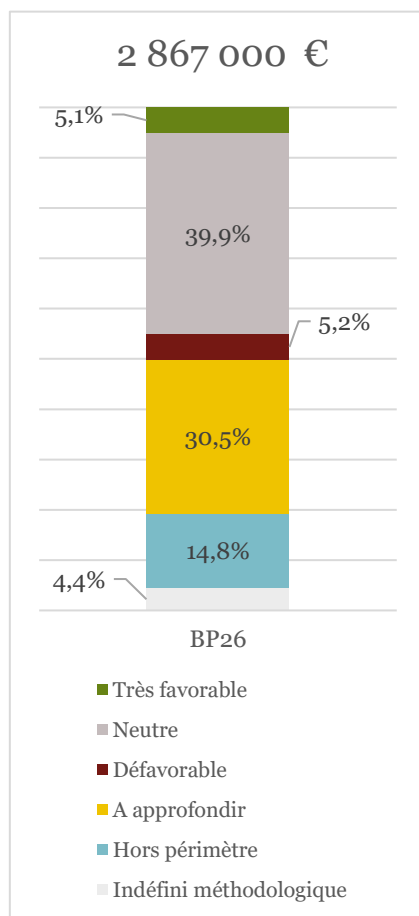
Dépenses neutres : ne comportant soit pas d'enjeux (aucune vulnérabilité face aux aléas climatiques), soit pas de levier actionnable par la collectivité.

Actions en cours de déploiement

Le sujet de l'adaptation au changement climatique est progressivement intégré dans le cadre de la compétence aéroportuaire. La réalisation d'un **diagnostic de vulnérabilité et d'un plan d'adaptation** a été intégrée comme dimension structurante d'un marché de renouvellement de concession. Les opérations de rénovation des pistes prennent en compte les risques liés aux canicules (aéroport de Brest). Les enjeux d'adaptation aux risques climatiques sont également intégrés dans des subventions d'investissement auprès de sociétés d'exploitation (SEARD).

Mission 8 - Actions européennes et internationales, fonds européens

→ VOLET ATTÉNUATION



Très favorable

- Projets de coopération avec l'axe Celta sur les Energies Marines Renouvelables (EMR)
- Projets de coopération sur les transitions écologiques

Neutre

- Interventions dans les lycées et MFR pour diffuser la découverte et la connaissance de l'Union Européenne
- Animation des partenariats prioritaires et thématiques (Les partenaires Celtes : Irlande et Irlande du Nord, Pays de Galles, Ecosse, Cornouailles britanniques, Galice et Asturies, la Région Wielkopolska en Pologne et le Japon)
- Animation des partenariats thématiques (les Iles Anglo-Normandes, l'Allemagne, le Canada et la Province du Shandong)
- Animation des réseaux de solidarité internationale
- Animation et coordination de la stratégie internationale

Défavorable

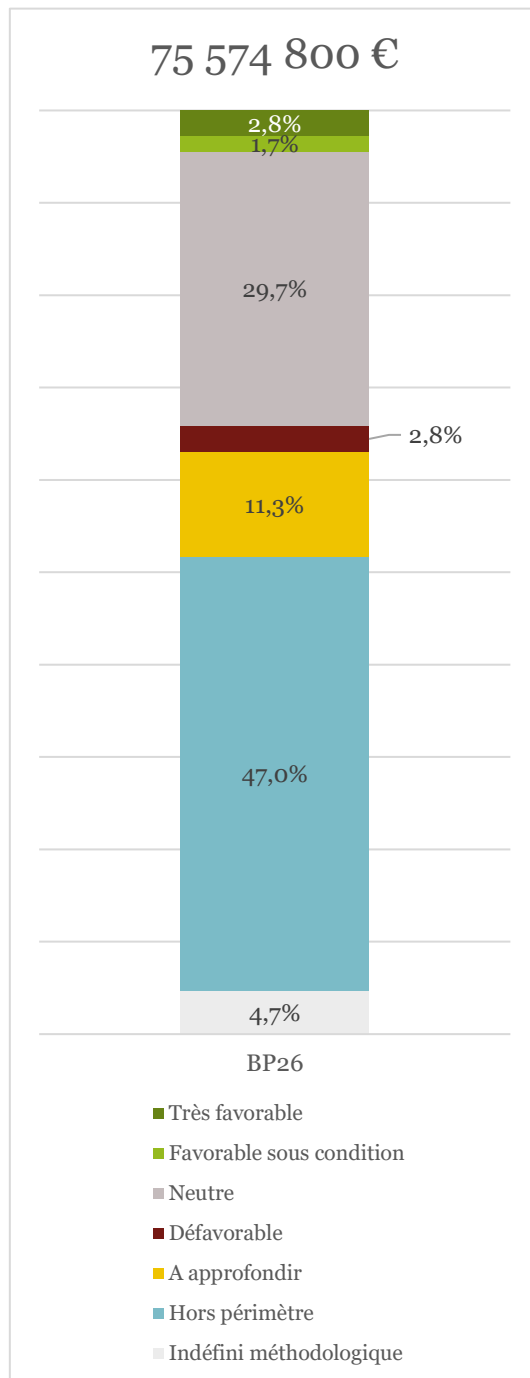
- Déplacements carbonés dans le cadre de projets de mobilité internationale des jeunes

À approfondir

- Accompagnement des réseaux régionaux d'acteurs de la mobilité internationale
- Projets de mobilité internationale des jeunes (dispositif B-Monde mobilité)
- Projets financés au titre de la solidarité internationale et de la coopération
- Actions de sensibilisation à l'ouverture au monde

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques

→ VOLET ATTÉNUATION



Très favorable

- Acquisition de scooters, vélos et véhicules électriques
- Diffusion des publications papier par véhicules électriques
- Consommations d'électricité 100% ENR des bâtiments tertiaires

Favorable sous conditions

- Marché d'impression incluant des clauses environnementales
- Acquisition de matériel informatique labellisé numérique responsable
- Rénovations énergétiques qui permettent une réduction des consommations énergétiques d'au moins 30 %
- Nouveau marché de réemploi du matériel informatique

Neutre

- Mise aux normes de bâtiments (sécurité, accessibilité) et aménagements intérieurs
- Biens informatiques immatériels

Défavorable

- Routage et diffusion des publications par moyens carbonés
- Matériel informatique client non labellisé numérique responsable
- Équipement téléphonie mobile
- Part carburant liée au fonctionnement des véhicules de service

À approfondir

- Investissement dans les bâtiments régionaux
- Achat de petits équipements informatiques
- Actions de promotion ciblées
- Frais d'impressions de magazines dont le BD

Hors périmètre

- Conditions de travail et compétences
- Mouvements financiers divers
- Fonds d'Intervention Régionale
- Ressources et expertises

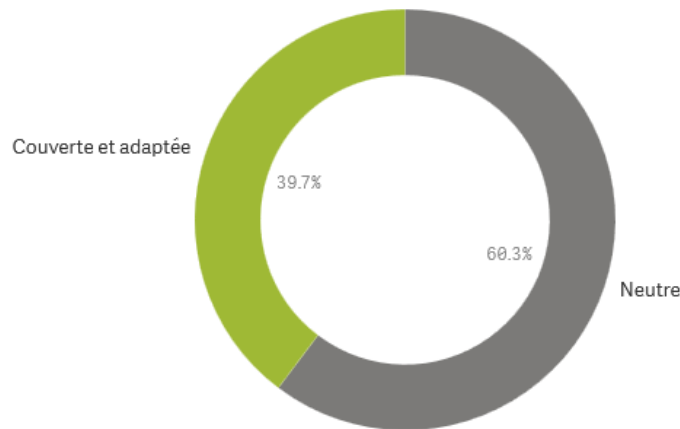
Indéfini méthodologique

- Hébergement Datacenter
- Équipements infrastructure réseaux
- Supports et maintenance des infrastructures
- Cérémonies et évènements

→ VOILET ADAPTATION

Sur la Mission 9, seul le programme relatif au patrimoine et à la logistique a été analysé sur le volet adaptation.

Aléas :



Dépenses potentiellement structurantes : la dépense comporte des enjeux face aux aléas climatiques et des leviers pour les prendre en compte, mais à ce jour il n'est pas possible de savoir si la collectivité a activé des leviers d'adaptation.

Dépenses couvertes et adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et tous les leviers que la collectivité peut activer pour adapter ses dépenses au changement climatique le sont.

Dépenses couvertes et non/partiellement adaptées : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et une partie des leviers d'adaptation est activée mais d'autres restent à déployer.

Dépenses non couvertes : la dépense comporte des enjeux et leviers face aux aléas climatiques, et aucun levier d'adaptation n'a été activé à ce jour.

Dépenses neutres : ne comportant soit pas d'enjeux (aucune vulnérabilité face aux aléas climatiques), soit pas de levier actionnable par la collectivité.

Actions en cours de déploiement

Les opérations sur le patrimoine et la logistique intègrent un volet « adaptation » tenant compte des spécificités de chaque bâtiment. Lorsque l'objet des travaux porte sur le traitement thermique des bâtiments, il est systématiquement prévu la réalisation de Simulations Thermiques Dynamiques (STD) qui permettent de modéliser les variations de températures dans les locaux afin de vérifier le confort d'usage estival. Les risques inondations sont également analysés pour les bâtiments à proximité de zones inondables et pour les ouvrages en bord de mer, les conséquences d'une élévation du niveau de la mer de 1 mètre sont étudiés autant que possible à la conception.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

Tél. : 02 99 27 10 10

 @regionbretagne.bsky.social |  regionbretagne.bzh |  region.bretagne |  Région Bretagne
www.bretagne.bzh

Janvier 2026 – Conception : Direction de la communication/Région Bretagne – Imprimé par Atelier de reprographie/Région Bretagne